

EMMANUEL GENVRIN (VOLLARD) POURSUIVI POUR AVOIR OUTRAGE ET MENACE UN FONCTIONNAIRE DE LA DRAC

# « Il y a eu des piques mais pas dérapage »

**Le directeur du théâtre Volland, Emmanuel Genvrin, ainsi que le président de l'association Volland, André Pangrani, étaient poursuivis hier matin devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis pour avoir outragé et menacé en janvier dernier un responsable de la direction régionale des affaires culturelles (Drac) lors de leur demande de subvention annuelle. Le ministère public a requis une amende ne dépassant pas 5 000 francs. La décision a été mise en délibéré jusqu'au 2 juillet prochain.**

Mesdames, messieurs, veuillez entrer. Dans le rôle de l'ouvreuse, l'inamovible huissier de l'audience correctionnelle fait rentrer la soixantaine de personnes pour une représentation pas comme les autres devant trois magistrats. La pièce, pardon le procès, aurait pu s'intituler « Six ans de rancœur entre Emmanuel Genvrin et Pierre-Luc Bonnin ». Dans la salle, plusieurs artistes de Volland sont venus pour manifester leur soutien. On relève aussi la présence d'autres professionnels du théâtre venus assister à ce conflit désormais ouvert qui agite le microcosme.

Les faits remontent au 20 janvier dernier. Le directeur du théâtre Volland, ainsi qu'André Pangrani, président de l'association Volland, viennent discuter dans le bureau de Pierre-Luc Bonnin, conseiller pour le théâtre à la Drac, de la subvention annuelle allouée par l'Etat à la troupe. « Il s'agissait de voir quelle allait être l'attitude de l'Etat à l'égard dans la mesure où nous sommes en redressement judiciaire depuis trois mois », explique posément André Pangrani.

La démarche n'a normalement rien d'exceptionnelle. Au début de l'année toutes les associations vont avec leur projet artistique « à la chasse aux subventions », selon Emmanuel Genvrin, afin de boucler leur budget. Seulement, les relations entre les pouvoirs publics et la troupe ne sont plus au beau fixe depuis bien longtemps. Le responsable de Volland n'a jamais accepté de ne pas se voir confier les rênes du centre dramatique de l'océan Indien.

Une décision étatique qui, pour lui, signifie à terme la mort voulue de Volland. « Nous sommes en conflit avec le ministère mais nous en dépendons », reconnaît Emmanuel Genvrin. Et d'ajouter plus loin, « j'avais le sentiment que cela allait mal se passer. C'était une réunion qui arrivait après une série d'incidents. Notre mort vient de ce que nous vivons l'enfer depuis quatre ans ».

Face à ces négociations qui s'annoncent difficiles, les deux responsables de Volland viennent à la Drac avec cinq comédiens. André Pangrani parle « d'implication militante ». « C'est leur métier qui est en jeu. Il est important qu'ils soient concernés. Et nous fonctionnons selon des règles démocratiques ».

C'est dans ce contexte que, selon Pierre-Luc Bonnin, ces deux interlocuteurs ont dérapé lors de la réunion dans son bureau. Dans sa plainte, il reproche à Emmanuel Genvrin de l'avoir notamment traité

de « petit fonctionnaire de merde grassement payé qui devrait être au service des gens », ou encore de lui avoir dit qu'il n'était en poste à la Réunion que pour quelques années. Mais aussi de l'avoir menacé en tapant du poing sur son bureau, et en lui lançant : « Si cela continue, cela va mal se passer pour vous ».

La plainte repose sur trois employés de la Drac qui ont déclaré avoir entendu à travers la cloison des éclats de voix et des bruits ressemblant à un poing frappé sur une table.

La présidente Servoin demande à Emmanuel Genvrin s'il a bien prononcé des « mots peu aimables » à l'endroit du fonctionnaire de la Drac. « Il y a eu une discussion tendue mais pas de paroles déplacées, précise Emmanuel Genvrin qui affiche une mine sereine. C'était comme une réunion entre un patron et un syndicat. Il y a eu des moments où cela a chauffé ».

## Un mépris affiché d'entrée

L'homme de théâtre détaille que, d'emblée, les échanges ont été tendus. « Le premier litige a été quand M. Bonnin nous a dit qu'il n'était pas au courant de la soirée de notre comité de soutien à Paris et de la pétition envoyée à Catherine Trautmann. Cela donnait le ton de manière provocante. En feignant de l'ignorer, c'était un peu la négation de ce qu'on avait fait ». Ensuite, reprend le directeur du théâtre, Pierre-Luc Bonnin leur aurait dit de ne pas monter de création cette année. « Il ne faut pas nous demander ça », lâche-t-il en souriant.

« Il y a eu des piques, reconnaît Emmanuel Genvrin. Le ton a pu monter, oui, mais ensuite il est redescendu. » « Vous avez dit ce qu'on vous reproche ou pas ? », insiste la présidente. « Quand on essaie de défendre un dossier avec passion, on peut être amené à hausser le ton », reprend sûr de lui Emmanuel Genvrin.

A son tour, André Pangrani tient à parler du « mépris » dont a fait preuve le fonctionnaire de la Drac à l'égard de « comédiens qui sont dans le désarroi ». « Ce n'est pas une attitude digne et responsable », regrette-t-il. Pour autant, le président de l'association Volland assure qu'il n'y a pas eu « d'injure ou de quolibets ». « On a défendu notre programme dans un climat tendu mais ce n'est pas parce que cela était tendu que ça a dérapé ».

Reste les menaces dans le but d'obtenir des subventions. Là aussi, les deux prévenus nient de tels débordements. André Pangrani dit qu'après cette pénible discussion, Pierre-Luc Bonnin leur a lancé pour signifier son accord de la reconduction de la subvention : « 450 000 francs pour solde de tout compte ». Une phrase qui témoigne encore de son attitude méprisante, insiste le prévenu. « Pourtant, c'est le métier de la Drac de soutenir la création et les comédiens. Mais, on pouvait s'estimer heureux. C'est dans cet état d'esprit que nous sommes sortis ». « Je croyais à une réaction plus forte avec une diminution de moitié de la subvention », avoue Emmanuel Genvrin.

Pierre-Luc Bonnin est appelé à la barre. Il explique que les responsables de Volland, « la compagnie la plus subventionnée », ne lui avait adressé le dossier que la veille de la réunion. « Au départ, il était prévu de reconduire à l'identique le montant de la subvention. Mais le projet présenté ne tenait pas la route. C'était défilant par rapport au budget prévu. » Selon Pierre-Luc Bonnin, c'est à cet instant que le ton est monté et qu'« Emmanuel Genvrin s'est excité ».

Répondant aux questions de la présidente, le fonctionnaire admet ne plus savoir qui a dit quoi précisément. Il déclare regretter avoir été « lâche », et avoir « cédé sous la pression », en donnant son accord pour « mettre fin à une réunion dure et houleuse ». « J'aurais dû mettre les olas sur certains points ». Il laisse aussi entendre que s'il a décidé de déposer plainte c'est en raison de son ras-le-bol des « injures qui durent depuis six ans » et de rapports toujours rudes.

## « Pression morale, presque physique »

Intervenant pour le fonctionnaire, M<sup>e</sup> Robert Ferdinand commence volontairement par faire l'éloge d'Emmanuel Genvrin et de son théâtre. « Objectivement, il a fait des choses qui sont bonnes pour la vie culturelle à la Réunion. » « Mais ce respect a ses limites lorsqu'on arrive aux faits ». « L'Etat ne donne pas de l'argent comme ça », explique l'avocat déplorant qu'Emmanuel Genvrin exige des subventions sans se plier aux règles imposées par la Drac pour de tels dossiers.

« Il y a des éléments tangibles qui montrent qu'un fonctionnaire a été insulté dans le cadre de ses fonctions. Le reste est plus grave avec cette pression morale, presque physique ». Pour l'avocat, cette scène n'a rien « d'un épiphénomène ». « Elle dure depuis trop longtemps. » « Le respect est quelque chose d'essentiel dans notre société », conclut l'avocat en réclamant le franc symbolique.

Pour le substitut Alain Saffar, « il est certain qu'il s'est passé quelque chose » lors de la réunion. « A force d'encaisser injustement des paroles méprisantes, le fonctionnaire a voulu donner un coup d'arrêt ». Le ministère public souligne que l'intervention de la troupe s'est faite avec plusieurs membres et que « le leader a pu s'appuyer sur les autres. Il y a eu une émulation ». « Les deux prévenus ont bien cherché à blesser le fonctionnaire en remettant en cause ses compétences professionnelles. Il y a eu outrage. » De même, « des actes d'intimidations sont de nature à peser sur la liberté du fonctionnaire ». « Ces personnes ont estimé que leur demande ne souffrait pas de discussion ».

Le substitut Saffar demande au tribunal de « se prononcer dans le sens de l'apaisement » avec une amende qui ne dépasse pas les 5 000 francs.



Emmanuel Genvrin et André Pangrani (à droite) ont expliqué que les échanges avaient pu être vifs mais qu'il n'y avait pas eu de dérapages (photos : Raymond WAE-TION)

« On peut appeler ce procès : chronique d'une mort annoncée, réplique pour la défense M<sup>e</sup> Catherine Delrieu. Le théâtre Volland dérange. Alors, en haut lieu, on a d'autres projets culturels pour la Réunion. Même si Volland a derrière lui vingt ans de succès et que le public en redemande. On ne tient donc pas compte des goûts du public ». Pour l'avocate, le débat entre les responsables de Volland et Pierre-Luc Bonnin est inégal. « Il y a d'un côté des gens qui se battent pour leur survie et qui ne sont plus payés, et de l'autre des gens qui sont sûrs de l'emploi et qui se fichent du sort de la compagnie ».

A aucun moment, il n'y a eu injure et intimidation, estime M<sup>e</sup> Delrieu. Elle souligne que les cinq comédiens ne sont pas entrés de force mais que c'est Pierre-Luc Bonnin qui leur a proposé une chaise pour s'installer dans son bureau. « Ils ne pouvaient extorquer des fonds à M. Bonnin car celui-ci n'a aucun pouvoir de décision en matière budgétaire. Il ne donne que son avis ».

Enfin, l'avocate met en doute les trois témoignages recueillis auprès d'autres fonctionnaires de la Drac « à la solde de M. Bonnin ». « Certains disent avoir entendu des coups de poing sur la table, un autre un seul. Et il ne pouvait pas

entendre distinctement à travers la cloison les termes retenus. Ce qui est surprenant, c'est qu'un journaliste du « Quotidien », qui attendait la fin de la réunion à côté du bureau, a bien voulu attester par écrit qu'il n'avait entendu aucun éclat de voix ».

Pour M<sup>e</sup> Delrieu, le tribunal doit prononcer une relaxe. D'autant plus qu'une condamnation, affirme-t-elle, entraînerait la suspension des subventions et donc l'impossibilité de présenter un plan de redressement judiciaire. « Cela signifierait la mort de Volland ».

Le tribunal rendra sa décision le 2 juillet prochain.

J.T.



Pierre-Luc Bonnin a demandé au tribunal le franc symbolique.

**Le Quotidien**  
DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN  
N° 6937 - 23<sup>e</sup> année  
Prix : 500 F (0,76 Euro)  
samedi 19 juil.